



**COMPTE RENDU DES DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL 17 MARS 2022**

**L'an Deux Mille Vingt Deux le dix-sept mars 2022 à dix-neuf heures trente,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Yves COLLEAUX**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 mars 2022**

**PRESENTS** : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY, Mme Agnès ELINE M. Christian COUPARD, Mme Anne-Sophie MOREL, M., M. Bertrand ROUINSARD, M. Julien COLIN, Mme Maryvonne GAUVIN, M. Gilles COUANAULT, M. Philippe GERARD,

**ABSENT(E) EXCUSE(E)** : Mme Marie DONAGHY (pouvoir Andrée LE ROUX) – Véronique DROUET (Pouvoir Jean Yves COLLEAUX) – Messieurs M. Patrick ROUTURIER et Bertrand CHAUVET

**ABSENTE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. COLIN Julien

**Présents : 11**

\*\*\*\*\*

**Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2022 – Adopté à la majorité (3 contres)**

**2022\_022\_Biens sans maître**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de ne pas user de son droit de préemption pour acquérir les biens sans maître situés secteur « Le Rocher de la Couarde, basse Couarde » de la succession JAN/MARCEL JOSEPH MARIE cadastrés ZB 35, ZD 41 et ZD 213,

**2022\_023\_Achat 2 radars pédagogiques**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide l'achat de 2 radars pédagogiques, d'un montant de 4279,60 € HT (5135,52€ TTC) avec la Société ELAN Cité, 12 rue de la Garenne Z.A.C de la Pentecôte 44700 Orvault

**2022\_024\_Agrandissement de la cour d'école Léo FERRE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de retenir pour le projet de l'agrandissement de la cour d'école Léo FERRE, la société ALTHEA NOVA pour un montant de 33 149,90 € HT soit 39 779,88 € TTC.

**2022\_025\_Eclairage de la place de l'Eglise**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de retenir pour l'éclairage de la place de l'Eglise, l'entreprise SACQUET, 7 rue du Houx, 35390 Ste Anne sur Vilaine pour un montant de 6339,70 € HT, soit 7607.64 € TTC.

## 2022\_026\_Lutte incendie au village FAIX – Convention avec la CUMA de Roche

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de signer la convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé avec la CUMA La Roche pour la défense incendie publique dans le village de FAIX,
- Décide de participer financièrement à hauteur de 50%, sur un montant de 7200 € HT soit 3600 € HT, soit 4320,00 € TTC



## 2022\_027\_Nomination Bureau d'Etudes pour la MAM

Le Conseil Municipal à la majorité,

- Décide de retenir pour le projet de l'extension de la Maison d'assistantes maternelles, le bureau d'études BETB, 8 rue du Général de Gaulle – 56910 CARENTOIR, pour un montant de 5000,00 € HT soit 6000,00 € TTC.

## 2022\_028\_Désignation du prestataire enrobé Skate Park

Le Conseil Municipal à la majorité,

- Décide de retenir pour la construction de la plateforme du skate parc, la société HERVE Travaux Publics, Route d'Ancenis 44670 Juigné-des-Moutiers, pour un montant de 14520,00 € HT soit 17424.00 € TTC.

## 2022\_029\_Demande d'admission en non-valeur

Le Conseil Municipal à la majorité,

- Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes afférentes aux exercices : 2008, pour un montant de 456, 75 €  
2015, 2016, 2017 pour un montant de 47,64 €
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6541 sur le budget de la commune,

## 2022\_030\_Avenant tarifs prestataire restauration scolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de restauration du 01 septembre 2021, l'article 1 relatif à l'article « Prix des prestations », tarifs applicables à compter du 01/04/2022,

	TARIFS HT	TARIFS TTC
PRIX DU DEJEUNER	2,3963 €	2,5280€

- Décide que l'augmentation sera supportée par le budget général de la Commune,

## 2022\_31\_DM

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la DM ci-dessous

Cpte 6718	+ 6000	Cpte 022 Dépenses imprévues	- 6900
Cpte 678	+ 900		

### 2022\_032 Demande d'autorisation de remboursement pour des tiers

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures d'un habitant, Monsieur Jean SALMON, 4 rue du FAO, 35660 Langon, selon l'article 2 de l'arrêté Préfectoral du 07 juin 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture à l'entreprise Laurent PERRARD, 11 Grand Rue – Brain sur Vilaine, 35660 La Chapelle de Brain pour un montant de 6000,00 €

### 2022\_033 Demande d'autorisation de remboursement pour des tiers

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures d'un habitant, Monsieur Jean SALMON, 4 rue du FAO, 35660 Langon, selon l'article 2 de l'arrêté Préfectoral du 07 juin 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture à Redon Agglomération, pour un montant de 289,94 €
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture à la Bretagne Anti Nuisibles, 12 Rue de la Grotte de Fréval 35550 Bruc Sur Aff pour un montant de 354,00 €

### 2022\_034 Création de poste adjoint technique à TNC à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide la création du poste d'adjoint technique à temps non complet de 10,98 h /35h
- Approuve la modification du tableau des emplois de la commune.

### 2022\_035 Commission extra communale – environnement

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide le tirage au sort pour le nouveau membre de la commission extra communale – environnement, Monsieur Jean-Louis PERRIGUE,

### 2022\_036 Convention de partenariat ALSH – GUEMENE –LANGON

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Renouève la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens – ALSH entre les communes de GUEMENE PENFAO et Langon pour les périodes du 01/01/2022 au 31 décembre 2024.

### 2022\_037 Installation WIFI – Ecole Léo FERRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de retenir pour l'installation du WIFI à l'école Léo FERRE, l'entreprise TBI, 3 Quai Saint-Jacques 35600 Redon pour un montant de 1529,10 € HT soit 1834,92 € TTC

### 2022\_038 Proposition d'achat d'un terrain

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire de faire une proposition d'achat à 12,00€ par m<sup>2</sup> pour la parcelle de terrain cadastré AB 274

Fait à Langon, le 31 mars 2022,

Pour extrait certifié conforme,

